

Revue québécoise de droit international
Quebec Journal of International Law
Revista quebequense de derecho internacional



Lettre de présentation

Lucien Bouchard

Volume 11, numéro 2, 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1100527ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1100527ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (imprimé)

2561-6994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Bouchard, L. (1998). Lettre de présentation. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 11(2), VII–VIII. <https://doi.org/10.7202/1100527ar>

Tous droits réservés © Société québécoise de droit international, 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE*

Québec, le 7 décembre 1998

Mesdames, Messieurs,

Au nom de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues. Le Québec est fier aujourd'hui d'être l'hôte du Congrès mondial sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'accueillir les représentants d'institutions et d'organisations aussi fermement engagées dans la protection des droits de la personne.

Il y a 50 ans, le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait à Paris la Déclaration universelle des droits de l'homme, un texte fondateur qui inspire un idéal commun à tous les individus, à tous les peuples et à tous les États. Pour notre part, nous avons d'autant plus raison de nous réjouir de cet anniversaire que c'est un éminent Québécois, M. John Humphrey, professeur à l'Université McGill et haut fonctionnaire des Nations Unies, qui a été le rédacteur de la première version de la Déclaration universelle.

Je vous rappelle que c'est en 1975 que l'Assemblée nationale adoptait la Charte québécoise des droits et libertés. Celle-ci couvre les droits personnels, les droits civils et politiques, les rapports entre individus ainsi que les droits économiques et sociaux. Notre Charte reprend en cela les quatre grands axes de droits tracés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, dont elle est l'héritière directe.

Comme société moderne et démocratique, nous nous sommes en outre dotés de plusieurs législations et de plusieurs institutions visant la promotion et la défense des droits de la personne. À cet égard, le Québec se situe d'ailleurs à l'avant-garde, que ce soit en matière des droits des femmes et d'équité salariale, de respect de la vie

* Message du Premier Ministre du Québec, Lucien Bouchard, lu par Denis Gervais, sous-ministre adjoint aux affaires bilatérales du Ministère des Relations Internationales.

privée et des renseignements personnels, des droits des personnes handicapées, de la protection de la démocratie ou du financement des partis politiques.

Toutefois, nous savons tous que la défense des droits de la personne requiert une vigilance de tous les instants. Des défis nouveaux se présentent sans cesse à l'exercice plein et entier des droits humains et nous devons continuer à déployer tous les efforts nécessaires afin que l'égalité de droit se traduise réellement par une égalité de fait.

Le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme constitue l'occasion par excellence de réaffirmer notre engagement dans la promotion et la défense des droits de la personne, de dresser des bilans et d'ouvrir de nouvelles voies d'action qui favoriseront la progression des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Le présent Congrès permettra sûrement à plusieurs d'entre vous de poursuivre leurs démarches en ce sens.



Lucien Bouchard

Lucien Bouchard